

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 26 septembre 2011, à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, Claude Monière et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Monsieur le conseiller François Thibault est absent.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUC, directeur général et secrétaire-trésorier.

L'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été signifié conformément à la loi.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

11-09S-158

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Octroi du mandat Pavage 2011-2 (Développement du Forgeron)
5. Octroi d'un mandat de surveillance de chantier (Pavage 2011-2)
6. Octroi d'un mandat d'arpentage (Pavage 2011-02)
7. Varia
8. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **3. Période de questions**

Aucune question

### **4. Octroi du mandat Pavage 2011-2 (Développement du Forgeron)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité trois entrepreneurs à présenter une soumission pour le pavage de la phase 1 du développement du Forgeron;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Pavages Ultra inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

11-09S-159

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services Les Pavages Ultra inc. au coût de 63 392.20 \$, taxes incluses, pour le pavage de la phase 1 du développement du Forgeron, rue du Forgeron et du Mémorable et que le devis fasse office de contrat entre les parties.

ADOPTÉ

### **5. Octroi d'un mandat de surveillance de chantier (Pavage 2011-2)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un mandat de pavage de la phase 1 du développement du Forgeron

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux est requise afin d'assurer la qualité des interventions selon les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

11-09S-160

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de la firme de génie-conseil Les Services exp inc. au tarif de 65\$ de l'heure sans toutefois dépasser 60 heures pour la surveillance de chantier de la phase 1 du développement du Forgeron, rue du Forgeron et du Mémorable.

ADOPTÉ

**6. Octroi d'un mandat d'arpentage (Pavage 2011-02)**

11-09S-161

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser monsieur Michel Morneau directeur général à procéder à l'embauche d'un service d'arpentage sans octroi d'un mandat dans le cadre de ses pouvoirs de dépense.

ADOPTÉ

**5. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20H21.

---

Réjean Beaulieu, maire

---

Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général